

DEC172399DR08

**Décision portant nomination de Mme Nathalie KARPEL VEL LEITNER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR<sup>1</sup> 7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

**Vu** la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7285, intitulée « Institut Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP, dont la directrice est Mme Sabine PETIT ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie/recherche option « *sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules* » délivré à Mme Nathalie KARPEL VEL LEITNER le 20 octobre 2016 par le Société de Radioprotection Progray ;

**Vu** l'avis du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 20 mars 2014.

**DECIDE :**

### **Article 1er : Nomination**

Mme Nathalie KARPEL VEL LEITNER, Directrice de Recherche, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 20 octobre 2016.

### **Article 2 : Missions<sup>2</sup>**

Mme Nathalie KARPEL VEL LEITNER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

<sup>1</sup> [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

<sup>2</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation Centre Limousin  
Poitou-Charentes

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

3<sup>e</sup> avenue de la Recherche Scientifique  
CS 10065  
45071 Orléans Cedex 2

T. 02 38 25 52 00  
F. 02 38 69 70 31

### Article 3 : Communication obligatoire

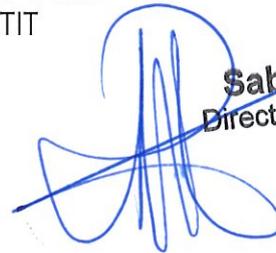
L'identité et les coordonnées de Mme Nathalie KARPEL VEL LEITNER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

### Article 4 : Publication

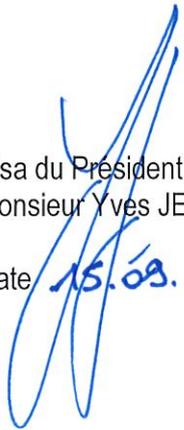
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 23 Août 2017

La Directrice d'Unité  
Sabine PETIT



**Sabine PETIT**  
Directrice de l'IC2MP



Visa du Président de l'Université de Poitiers  
Monsieur Yves JEAN

Date 15.09.17

Visa du délégué régional du CNRS  
Monsieur Éric BUFFENOIR

Date 22.09.17 Blin

Pour le délégué régional empêché,  
l'adjointe au délégué régional,  
Marion BLIN